

**COMPTE-RENDU de la réunion du
CONSEIL MUNICIPAL du 13/12/2019**

Etaient présents : **M. FAREZ- M. GUEGUEN- Mme FELBACQ- M. FLICOTEAUX- Mme PORTEMER- M. BARDOUX- Mme LEFEBVRE- M. SANDRON- Mme CORDELETTE- M. MOUVIER- Mme LAVALLARD- Mme HEDOUX- Mme GUERIN- Mme SEZILLE- Mme HÉLIN-M.LEGRAND**

Pouvoirs : M. DEVAULX à M. FLICOTEAUX

Absents excusés : M. DEVAULX Laurent, M. KOSCIELNIAK Jean.

Secrétaire de séance : Madame Sylvie LAVALLARD a été élue secrétaire

Adoption du Procès-verbal du 20/09/2019

DELIBERATIONS

‣ Tarifs communaux

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les tarifs appliqués par la commune en matière de cantine/étude, locations de salles municipales, concessions, cases et cavurnes de cimetière et abonnement bibliothèque. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'appliquer, à compter du 01/01/2020, les tarifs suivants :

Abonnement Bibliothèque: 2€

Cantine : 3.80 €

Etude : 1.50 €

Garderie: 2 €

Etude + garderie: 2.50 €

Cimetière : Concession simple : 120 € - Concession double : 180 € - Case/Cavurne : 800 €

Location J.RACINE : 470,00 €

230,00 € (Association ayant participé au défilé, valable 1 fois par an pour la première location)

350,00 € (Association ayant participé au défilé, valable 1 fois par an pour une seconde location)

Locations du 1^{er} novembre au 31 mars charges sup : +50,00 €

Location V.HUGO : 155,00 € (tarif habitants Viry-Nouzeuil)

Location du 1^{er} novembre au 31 mars charges sup : +25,00 €

‣ Décision budgétaire modificative n°3-Exercice 2019-Commune

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que, suite à une affectation erronée de crédit d'emprunt, suite au courrier reçu de l'ASP (Agence de Services et de Paiement) le 25/09/2019 nous informant que la commune est redevable d'un trop perçu relatif à l'aide versée en 2018 pour un emploi d'avenir, suite au courrier de la Trésorerie nous demandant de rembourser un trop perçu sur la taxe d'aménagement, il convient d'inscrire les transferts de crédits et crédits supplémentaires suivants :

Fonctionnement Dépenses			Fonctionnement Recettes			Investissement Dépenses			Investissement Recettes		
Chapitre	Article	Montant	Chapitre	Article	Montant	Chapitre	Article	Montant	Chapitre	Art	Montant
067	673	1 900.91	013	6419	1 900.91	16	1641	-1 079.39	021		-1 079.39
066	66111	1 079.39				10	10226	317.19			
023		-1 079.39				21	2152	-317.19			

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire, à inscrire au budget 2019 les crédits sus-indiqués, à accomplir les formalités subséquentes.

‣ Demande de subventions-Dotation d'Equipement aux Territoires Ruraux (D.E.T.R.)

-Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite de l'Etat pour des aménagements et travaux dans les locaux associatifs de Nouzeuil, une subvention au titre de la DETR et établit le plan de financement comme suit : coût des travaux H.T : 17 880 €.

-Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite de l'Etat pour l'aménagement d'une clôture pare-ballons, une subvention au titre de la DETR et établit le plan de financement comme suit : coût des travaux H.T : 28 545 €.

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite de l'Etat pour des aménagements et travaux aux écoles et en mairie (portes et fenêtres), une subvention au titre de la DETR et établit le plan de financement comme suit : coût des travaux H.T : 4 055 €.
- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite de l'Etat pour la mise en place d'un automate pour le pilotage de la chaudière de l'école et de la mairie, une subvention au titre de la DETR et établit le plan de financement comme suit : coût des travaux H.T : 16 691.27 €.
- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite de l'Etat pour la mise en accessibilité du cimetière, une subvention au titre de la DETR et établit le plan de financement comme suit : coût des travaux H.T : 7 040 €.
- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite de l'Etat pour la pose de volets roulants dans la salle polyvalente Jean Racine, une subvention au titre de la DETR et établit le plan de financement comme suit : coût des travaux H.T : 11 006.28 €.

» Demande de subventions-Aisne Partenariat Investissement (A.P.I.)

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite du Département pour des aménagements et travaux dans les locaux associatifs de Noureux, une subvention au titre de l'API et établit le plan de financement comme suit : coût des travaux H.T : 17 880 €.
- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite du Département pour l'aménagement d'une clôture pare-ballons, une subvention au titre de l'API et établit le plan de financement comme suit : coût des travaux H.T : 28 545 €.
- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite du Département pour des aménagements et travaux aux écoles et en mairie (portes et fenêtres), une subvention au titre de l'API et établit le plan de financement comme suit : coût des travaux H.T : 4 055 €.
- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite du Département pour la mise en place d'un automate pour le pilotage de la chaudière de l'école et de la mairie, une subvention au titre de l'API et établit le plan de financement comme suit : coût des travaux H.T : 16 691.27 €.
- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite du Département pour la mise en accessibilité du cimetière, une subvention au titre de l'API et établit le plan de financement comme suit : coût des travaux H.T : 7 040 €.
- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite du Département pour la pose de volets roulants dans la salle polyvalente Jean Racine, une subvention au titre de l'API et établit le plan de financement comme suit : coût des travaux H.T : 11 006.28 €.

» Renouvellement des baux pour 9 années

- A M. Mme BRIN-SERVAIS Michel, demeurant 16 rue Châtelaine à Viry-Noureux, pour les parcelles de terre cadastrées section ZN 85 et 94, d'une superficie de 2 ha 58 a 68 ca (arrivé à expiration le 30 Novembre 2019).
- A M. et Mme ALLARD-ANDRE Luc, demeurant 29 rue Gambetta à VIRY-NOUREUIL, pour les parcelles de terre cadastrées section ZB 14 et 39 et section ZC 63, d'une superficie de 1 ha 98 a 14 ca et pour la parcelle cadastrée section ZB 8, d'une superficie de 2 ha 35 a 10 ca (arrivés à expiration le 30 Novembre 2019).
- A la Société de Chasse Viroise renouvellement de la convention de mise à dispositions de terre pour 9 années (arrivé à expiration le 31 décembre 2019).

» Convention pour assistance à maîtrise d'ouvrage-Aménagement de la rue Jean Jaurès

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la convention pour assistance à maîtrise d'ouvrage « Aménagement de la rue Jean Jaurès », approbation de la collectivité. La commune de Viry-Noureux, représentée par Monsieur le Maire, certifie avoir pris connaissance des obligations réglementaires ainsi que des études et prestations complémentaires incombant à la collectivité, à savoir l'organisation d'une coordination en matière de sécurité et de santé en désignant un Coordonnateur SPS, la prescription d'un repérage des matériaux ou produits contenant de l'amiante ou des HAP et la prescription, lorsque cela est nécessaire, des travaux de mise en sécurité, lever topographique avec fourniture de plans, décide de confier une mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage à l'agence départementale d'ingénierie pour la collectivité de l'Aisne qui aura pour objet l'opération « Aménagement de la rue Jean Jaurès » définie dans la présente « Définitions des besoins », accepte la convention d'assistance à la maîtrise d'ouvrage proposée par l'ADICA.